

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01384

Numéro SIREN : 909 862 344

Nom ou dénomination : 7TH CENTURY PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2022 sous le numéro de dépôt 57400



RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ 7TH CENTURY PARTNERS,
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE,
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

7TH CENTURY PARTNERS

SARL au capital de 13.900 €
Siège social : 60 Avenue de l'Europe
92270 BOIS-COLOMBES
R.C.S. NANTERRE 909 862 344

PRÉSENTÉ AUX DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

AURYS ADVISORY

2 rue de la Claire – 69009 Lyon
Tél. +33 4 81 06 06 95 - contact@aurys.fr - www.aurys.fr
S.A.S. au Capital de 1.000 € - 913 749 552 R.C.S. Lyon - FR 53 913 749 552

A la collectivité des associés de la société **7TH CENTURY PARTNERS**,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision unanime des associés en date du 20 décembre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Notre mission prenant fin avec le dépôt de ce rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société **7TH CENTURY PARTNERS**, a été constituée initialement le 17 octobre 2014 sous la forme de société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. Par décision en date du 27 décembre 2021, les associés ont décidé le transfert du siège social en France, où la société est enregistrée sous le numéro 909 862 344 au R.C.S de NANTERRE depuis le 1^{er} février 2022.
- La société a pour objet l'émission de recommandations d'investissement se rapportant à l'activité du fonds d'investissement spécialisé YOUR SICAF - SIF - 7th Century Fund et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant à cet objet ou à tous autres objets, de nature à favoriser, directement ou indirectement, son extension ou son développement.
- Les derniers comptes annuels, au 31 décembre 2021, n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité. Ces comptes font apparaître un chiffre d'affaires de 1.884 k€, en hausse par rapport à l'exercice précédent (142 k€), un bénéfice de 1.326 k€ et des capitaux propres de 1.353 k€ pour un capital social de 13,9 k€.
- Ces mêmes comptes annuels font apparaître un actif immobilisé de 17 k€, composé essentiellement d'immobilisations corporelles, et un besoin en fonds de roulement positif de 1.160 k€.
- Concernant la situation financière, les comptes annuels au 31 décembre 2021 font apparaître une trésorerie active de 182 k€ tandis que l'endettement de la société est nul.



MISSION DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est octroyé dans le cadre de la transformation.

Fait à Lyon
Le 22 décembre 2022

AURYS ADVISORY SAS

Commissaire aux Comptes et à la Transformation
Représentée par Christophe BOURGOGNON
Associé

